



Les outils

Afin d'identifier les copropriétés fragiles d'un territoire et préciser/étudier leurs degrés de difficulté (sur une ou plusieurs dimensions), différents outils techniques (registre des copropriétés, fichier copropriétés fragiles) et financiers (aide « Veille et Observation des Copropriétés » et aide aux études pré-opérationnelles) sont utilisables :

Registre des copropriétés	Fichier copropriétés fragiles	VOC (Veille et Observation des Copropriétés)
<p>Le registre des copropriétés fournit des données statistiques à l'échelle du territoire ou sur chacune des copropriétés enregistrées (soit, en 2021, environ 75% des copropriétés du Grand Est), dont notamment les taux d'impayés de charge, la période de construction, la taille, le type de syndic,... Il permet entre autres d'établir un premier repérage.</p>	<p>L'outil de pré-repérage des copropriétés fragiles permet de déterminer les secteurs à fort potentiel de fragilité des copropriétés au regard des caractéristiques socio-économiques des occupants et propriétaires. Le fichier classe les zones à risque à l'échelle cadastrale (note de A à D) en se basant sur les données issues de Filocom 2015.</p>	<p>Des études statistiques plus approfondies et/ou des études de terrain (entretiens auprès de syndics, visites avec état visuel) peuvent être soutenues par le dispositif Veille et Observation des Copropriétés (VOC) de l'Anah à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses de 120 000 euros sur 3 ans.</p>

Lorsqu'une ou plusieurs copropriétés ont fait l'objet d'un premier repérage et que celui-ci a identifié des difficultés potentiellement importantes pouvant nécessiter le déclenchement d'une opération (ex. OPAH-RU volet copropriétés, OPAH-CD ou Plan de Sauvegarde), la réalisation d'une **étude pré-opérationnelle** peut être aidée par l'Anah (voir le détail des modalités auprès de votre DDT-Anah).

